Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260807-DE

SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h.

Ordre du jour :
1°) Election du 1er adjoint,
2°) Modification des commissions municipales,
3°) Désignation d'un élu référent « sécurité routière »,
4°) Aide pour les activités extrascolaires – modification,
5°) Budget primitif 2025 – décision modificative,
6°) Cessions et échanges de terrains,
7°) Régularisation voirie communale – cession gratuite de terrains,
8°) Conseil Municipal des Jeunes – modification du règlement,
9°) Médiation préalable obligatoire – adhésion au Centre de Gestion du Finistère,
10°) Quimperlé Communauté – désignation d'un représentant à la CLETC,
11°) Quimperlé Communauté – Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale,
12°) Quimperlé Communauté – Pacte de gouvernance 2026-2032,
13°) SDEF – présentation du rapport d'activité 2025,
14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.
Etaient présents : Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET et Margaux DERRIEN.
Absents excusés : Pascal TANGUY (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE) et Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).
Secrétaire de séance : Margaux DERRIEN.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260807-DE

90

Délibération du Conseil Municipal

20260807

*****

***Objet** : Voie de Coat-Lojou - Cessions gratuites de terrains*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure est en cours depuis 2007 pour régulariser la situation de certaines voies desservant des lieudits, construits et entretenus par la Commune mais appartenant toujours à des personnes privées.

Les documents d'arpentage sont établis depuis 2005 mais les actes notariés, dont l'établissement a été confié en 2007 à Maître Alain GRALL, notaire à GUISCRIFF, n'ont pas encore tous été rédigés malgré différentes relances.

Suite à un échange avec les Consorts GUYVARC'H, propriétaires de parcelles concernées pour l'accès au lieudit Coat-Lojou à SAINT-THURIEN, elle propose à l'assemblée de désigner Maître Fanny LE HER COIFFEC, notaire à KERVIGNAC, qui a émis son accord, pour l'établissement des actes de cessions gratuites de terrains nécessaires à la régularisation de ladite voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Désigne Maître Fanny LE HER COIFFEC, notaire à KERVIGNAC – 4 Avenue des Plages, pour l'établissement des actes liés à la régularisation de la voie qui mène au lieudit de Coat-Lojou à SAINT-THURIEN,***
- ***Dit que les frais d'actes seront à la charge de la Commune,***
- ***Autorise le Maire à signer lesdits actes.***

Fait à SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.